



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

CIRCULAIRE SPORTIVE

La 2^{ème} journée de chaque phase du championnat par équipes

La Commission Sportive Départementale souhaite attirer l'attention des participants au championnat par équipes composé de 4 joueurs, sur la règle du brûlage spécifique de la 2^{ème} journée du championnat de chaque phase, ainsi que sur la procédure à employer pour les équipes exemptes ou bénéficiant d'un forfait.

II.112 RS Règles de qualification des joueurs (brûlage)

II.112.1 - Règles générales

... Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes....

(exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2, ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

Règle concernant la 2^{ème} journée de chaque phase, en plus de la règle générale qu'il faut appliquer pour toutes les journées.

... Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur....

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

A – ÉQUIPE DE VOTRE CLUB QUI EST EXEMPTÉ OU QUI BÉNÉFICIE D'UN FORFAIT

Les explications ci-dessous précisent la procédure à suivre lorsqu'une équipe de votre club est exempté d'une rencontre ou bénéficie d'un forfait

RS 2014 = II.112.2, 1^{er} et 2^{ème} §

Lorsqu'une équipe d'une association est exempté d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

L'association qui n'a pas d'adversaire **doit** envoyer un message (avec le NOM du Club, la division, la lettre de la poule, les NOMS, les prénoms et les numéros de licence des joueurs) comme si la rencontre avait eu lieu même si, dans le cas d'un forfait, elle s'est déplacée (avec en plus dans ce cas, application, pour les adversaires, de la sanction prévue au II.709.2, a ou aurait dû se déplacer. Ce message doit être correctement rempli : nombre de joueurs obligatoires de la division.

Pour le brûlage, ces joueurs seront considérés comme ayant participé à la journée et ne peuvent pas, bien sûr, être inscrits dans une autre équipe.

En cas de non-réception du message dans les 48 heures suivant la date officielle de la journée de championnat, les joueurs ayant participé à la journée précédente sont considérés comme ayant participé à cette journée au titre de cette équipe avec les conséquences qui en découlent.

Pour le championnat départemental du Pas-de-Calais, la composition de l'équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait doit parvenir au secrétariat et au responsable de la division sous les 48 heures. Privilégiez l'envoi d'un message électronique plutôt que le gaspillage d'une feuille de rencontre.

Nous vous rappelons que des sanctions financières seront appliquées aux clubs qui ne respectent pas les consignes pour le bon fonctionnement du déroulement du championnat.

- En cas d'obligation : (annotations au verso de la feuille de rencontre) Retard de l'envoi de la feuille de rencontre (elle doit parvenir au secrétariat du Comité au plus tard le jeudi suivant la rencontre.) le cachet de la poste fera foi et l'amende peut être enlevée si le retard est dû à l'administration postale.	10 €
- Retard ou absence de la publication du résultat de la rencontre sur SPID espace « mon club ». (l'enregistrement du ou des résultats de la rencontre incombe à l'équipe « à domicile » et doit figurer sur le site avant 19h30 impérativement). La vérification sera faite par la commission sportive le dimanche soir après 19h30.	10 €
- Retard ou absence de l'enregistrement de la feuille de rencontre sur SPID (l'enregistrement des parties de la feuille de rencontre incombe à l'équipe « recevante » et doit figurer dans SPID le plus tôt possible et en tout état de cause avant le mardi 24h00 qui suit la rencontre. La vérification sera faite par la commission sportive le mercredi matin.	10 €
- Absence de transmission sous les 48 heures au secrétariat de la composition d'une équipe bénéficiant d'une exemption (poule incomplète) ou d'un forfait. (un courriel avec les noms, prénoms et n° de licence du nombre de joueurs réglementaire) doit être envoyé au secrétariat et au responsable de la division sous les 48 heures. N'utilisez pas de feuille de rencontre pré-carbonée, c'est du gâchis !	10 €
- Tenue différentes des joueurs d'une même équipe (1 ^{ère} infraction sera un avertissement, à partir de la 2 ^{ème} infraction signalée, une sanction financière sera appliquée.	10 €

La transmission des feuilles de rencontre : lire la circulaire « transmission des feuilles de rencontres départementales ».

Notre but n'est pas le recouvrement d'amendes, mais d'imposer un bon fonctionnement de nos épreuves et tout particulièrement du championnat par équipes, dans l'intérêt de tous.
Le non paiement d'une amende en fin de phase aura pour conséquence le non réengagement des équipes départementales pour la phase suivante.

Attention de bien remplir les renseignements administratifs de la rencontre, si certains éléments ne figurent pas sur la feuille transmise au secrétariat, elle sera renvoyée au club.

Le seul moyen pour un club de ne pas être sanctionné est d'appliquer ce qui a été décidé pour le bien de tous et pour le bon fonctionnement du championnat par équipes

Le Président de la Commission Sportive Départementale


Bernard KAZMIERCZAK



www.cd62tt.com



Comité Départemental du Pas-de-Calais
de Tennis de Table
Maison des Sports du Pas-de Calais
9 rue Jean BART
62143 ANGRES

☎ : 03.21.72.67.34



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT

cdtt@sport62.fr

